

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DLH 1066-1° Location de l'ensemble immobilier situé 83 avenue de la Paix à Fresnes (Val-de-Marne) à ELOGIE.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le bail emphytéotique consenti le 1er mars 1963 par la Ville de Paris à la SEMIDEP portant location de la parcelle communale cadastrée E n° 160, située 83 rue de la Paix et 1 rue Albert Thomas, à Fresnes (Val-de-Marne) ;

Considérant que la société ELOGIE est devenue titulaire du bail emphytéotique suite à la fusion absorption avec la SEMIDEP ;

Vu les avenants au bail emphytéotique en date des 28 février 2013 et 2 décembre 2013 prorogeant l'échéance du bail au 1^{er} mars 2014 puis au 1^{er} septembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose notamment de conclure avec Elogie un avenant au bail emphytéotique consenti par la Ville le 1^{er} mars 1963 portant réduction de son assiette ;

Vu l'avis du service France Domaine Val-de-Marne en date du 2 avril 2014 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société ELOGIE, venue aux droits de la SEMIDEP, un nouvel avenant au bail emphytéotique conclu le 1^{er} mars 1963, portant location de l'ensemble immobilier situé 83 rue de la Paix et 1 rue Albert Thomas, à Fresnes (Val-de-Marne).

Cet avenant aura pour objet de :

- distraire de l'assiette du bail deux des trois parcelles issues de cet ensemble immobilier, aujourd'hui cadastré E n°160, à savoir :
 - o l'emprise foncière occupée par un marché public, d'une surface d'environ 2.295 m², située au sud de l'ensemble immobilier ;
 - o l'emprise de voirie correspondant à la rue Hélène Boucher, séparant les parties nord et sud de la propriété communale, d'une surface d'environ 770 m².

L'assiette du bail sera ainsi réduite à la seule emprise au Nord, d'une surface d'environ 18.049 m².

- proroger le bail jusqu'au 30 juin 2017.

Toutes les autres conditions du bail demeureront inchangées.

Article 2 : Les frais d'acte seront à la charge d'ELOGIE.